



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 7201

### Texte de la question

M Claude Galametz appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur les difficultes que rencontrent les associations de soins et services a domicile du Pas-de-Calais. Des la fin du mois de novembre, le quota annuel d'heures d'aide menagere a attribuer aux allocataires du regime general sera epuise, placant en situation dramatique de nombreuses personnes agees dependantes. Ces personnes souhaitent et peuvent, avec une aide adequate, continuer a vivre dans leur domicile, evitant ainsi une hospitalisation inutile et couteuse pour l'ensemble de la collectivite. L'aide a domicile aux personnes agees, dont le nombre ne cesse de croitre (plus de 3 880 000 personnes auront plus de soixante-quinze ans en 1992), represente moins de 1 p 100 du budget social de la nation, alors que 13 p 100 de la population a plus de soixante-cinq ans. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre pour permettre le maintien et le developpement de la politique de maintien a domicile des personnes agees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Galametz Claude](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7201

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** personnes âgées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3730